

**Annexe à la Circulaire 2013/7 Limitation des positions internes du groupe
Reporting détaillé page 3/3**

Reporting sur les positions internes du groupe (1) : répartition par échéances

poste	montant brut	à vue	3 mois	>3 mois / < 12 mois	> 12 mois / < 3 ans	> 3 ans / < 5 ans	> 5 ans	perpétuel	indications supplémentaires sur les montants subordonnés
créances et placements détenus sur la société-mère et les actionnaires prépondérants de cette dernière								
autres expositions bilantaires (2) envers la société-mère et les actionnaires prépondérants de cette dernière								
engagements hors-bilan assumés au profit de la société-mère et des actionnaires prépondérants de cette dernière								
créances et autres engagements (bilan / hors-bilan) envers des tiers adossés à un droit de recours sur la maison-mère et les actionnaires prépondérants de cette dernière (3)								
prêts et placements fiduciaires acheminés vers la maison-mère et les actionnaires prépondérants de cette dernière									
dettes envers la maison-mère et les actionnaires prépondérants de cette dernière									
créances et placements détenus sur les sociétés-filles domiciliées à l'ETRANGER									
autres expositions bilantaires (2) envers les sociétés-filles domiciliées à l'ETRANGER									
engagements hors-bilan assumés au profit des sociétés-filles domiciliées à l'ETRANGER									
créances et autres engagements envers des tiers adossés à un droit de recours sur les sociétés-filles domiciliées à l'ETRANGER (3)									
prêts et placements fiduciaires acheminés vers les sociétés-filles domiciliées à l'ETRANGER									
dettes envers les sociétés-filles domiciliées à l'ETRANGER									
créances sur les autres sociétés liées domiciliées à l'ETRANGER									
autres expositions bilantaires (2) envers les autres sociétés liées domiciliées à l'ETRANGER									
engagements hors-bilan assumés au profit des autres sociétés liées domiciliées à l'ETRANGER									
créances et autres engagements envers des tiers adossés à un droit de recours sur les autres sociétés liées domiciliées à l'ETRANGER (3)									
prêts et placements fiduciaires acheminés vers les autres sociétés liées domiciliées à l'ETRANGER									
dettes envers les autres sociétés liées domiciliées à l'ETRANGER									

1) les positions se calculent sur la base des exigences formulées dans l'OFR, respectivement des DEC-FINMA si l'OFR ne formule pas d'exigence spécifique sur une position devant être rapportée

2) par autre exposition bilantaire, il faut comprendre notamment les valeurs de remplacement positives

3) positions pour lesquelles une entité du groupe assure le remboursement